

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche tenue sur la plateforme Webex Meetings, le jeudi 22 octobre 2020 à 18 h.

Étaient présents :

M. Pierre Deshaies
M. Dominic Germain
M. Michel Bourassa
Mme Cindy Provencher
Mme Diane Rivard
M. Louis Allard
M. Jean Lemieux
M. Guy Vachon
M. Clovis Paquin

Étaient absents :

M. Martin Laterreur
M. Emmanuel Kelhetter
M. Guy Fradette
Mme Laurence Requilé

Assistaient également à la réunion :

Francis Clément, directeur général
Mélanie Chartier, adjointe administrative

1. Mot de bienvenue et constatation du quorum

M. Pierre Deshaies souhaite la bienvenue aux administrateurs et aux administratrices et les remercie pour leur présence. Salutation spéciale à Mme Cindy Provencher qui revient à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration de l'Organisme. Il remercie également M. Francis Clément du temps accordé pour la préparation des documents de la rencontre.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Après sa lecture, l'ordre du jour est proposé par M. Michel Bourassa, appuyé par Mme Diane Rivard et adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption des procès-verbaux du 11 juin, 14 juillet et 17 septembre (2) 2020

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration du 11 juin, 14 juillet et 17 septembre (2) 2020 ont été envoyés par courriel à chaque administrateur et administratrice.

Résolution n° CA-2020-10-22-01

Sur proposition de M. Michel Bourassa, appuyée par Mme Diane Rivard, il est unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 juin 2020.

Résolution n° CA-2020-10-22-02

Sur proposition de M. Michel Bourassa, appuyée par Mme Diane Rivard, il est unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 juillet 2020.

Résolution n° CA-2020-10-22-03

Sur proposition de M. Michel Bourassa, appuyée par Mme Diane Rivard, il est unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 septembre 2020.

Résolution n° CA-2020-10-22-04

Sur proposition de M. Michel Bourassa, appuyée par Mme Diane Rivard, il est unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 septembre 2020 (après AGA).

4. Suivi du procès-verbal

M. Francis Clément fait le suivi des résolutions adoptées lors des dernières réunions du conseil d'administration. Les résolutions ont toutes été réalisées au 30 septembre 2020.

5. Journaux des activités de la permanence

M. Francis Clément présente les points saillants des journaux des activités de la permanence pour les mois de juin à septembre 2020 qui ont été transmis par courriel aux membres du conseil d'administration à la fin de chaque mois. M. Francis Clément répond également aux questions des administrateurs et administratrices.

Résolution n° CA-2020-10-22-05

Sur proposition de M. Louis Allard, appuyée par M. Guy Vachon, il est unanimement résolu :

D'entériner toutes les actions de la permanence contenues dans les journaux des activités de la permanence pour les mois de juin à septembre 2020, incluant les signatures des contrats et d'ententes qui sont indiquées dans les journaux des activités et respectant les politiques internes.

6. Finances

a. États des résultats et bilan au 30 septembre 2020

M. Francis Clément présente l'état des résultats (revenus et dépenses) et le bilan en date du 30 septembre 2020. Il explique aussi pourquoi certains montants sont plus élevés que les prévisions.

Résolution n° CA-2020-10-22-06

Sur proposition de M. Louis Allard, appuyée par Mme Diane Rivard, il est unanimement résolu :

D'entériner les chèques 2 848 et 2 849, les retraits directs, transferts, paiements de factures et remises gouvernementales entre le 1^{er} mars 2020 et le 30 septembre 2020.

7. Administration

a. Recommandations de l'auditrice externe

M. Francis Clément fait part des commentaires et recommandations de la comptable aux administrateurs et administratrices. Cette dernière en a mentionné trois (3) :

- 1- Les procédés mis en place afin de vous assurer de la diligence de la comptabilité nous semblent suffisants et sont bien connus du directeur de l'organisme;
- 2-Assurez-vous de conserver adéquatement toutes les copies des documents financiers, de façon accessible (ex. : copies des paies des années antérieures, etc.)
- 3-Il serait préférable que les subventions reportées d'un exercice à l'autre soient autorisées par le CA, via une résolution.

M. Francis Clément mentionne qu'il pourrait être utile de faire produire un audit suite à l'achat de la bâtisse.

b. Suivi du dossier d'achat du 780, rue Saint-Joseph

M. Francis Clément informe les membres du budget pour les rénovations des nouveaux bureaux de l'Organisme. Certaines sont déjà réalisées en totalité et d'autres sont en cours. Grâce aux économies réalisées sur certains travaux et/ou achats, nous avons pu réaliser plus de rénovations que prévues au départ. Il mentionne aussi que la semaine dernière, il a reçu un appel d'une dame de Revenu Québec qui l'informait que le remboursement des taxes pour les montants déboursés en rénovations nous revenait à 100% au lieu de 70%. Cette information a aussi été validée par la comptable.

Résolution n° CA-2020-10-22-07

Sur proposition de M. Clovis Paquin, appuyée par M. Louis Allard, il est unanimement résolu :

De remercier les membres du conseil d'administration de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie ainsi que les membres du personnel (Mmes Sylvie Desaulniers, Marie-Christine Hudon et Anic Alarie) pour leur implication dans le dossier de la vente du bâtiment situé au 780, rue Saint-Joseph à Saint-Barnabé ainsi que pour la contribution majeure dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu. Cette acquisition permettra à l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche de poursuivre son développement afin de mettre en œuvre une gestion durable à l'échelle des bassins versants de cette richesse commune qu'est l'eau.

Résolution n° CA-2020-10-22-08

Sur proposition de M. Michel Bourassa, appuyée par M. Dominic Germain, il est unanimement résolu :

De remercier les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Barnabé pour leur soutien à l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche dans le dossier de l'acquisition du bâtiment situé au 780, rue Saint-Joseph à Saint-Barnabé. Ce soutien permettra à l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche de poursuivre son développement afin de mettre en œuvre une gestion durable à l'échelle des bassins versants de cette richesse commune qu'est l'eau.

c. Pôle d'économie sociale de la Mauricie

Étant sur le conseil d'administration de cet organisme depuis juin 2020, M. Francis Clément a reçu la demande de leur part de devenir membre régulier du Pôle d'économie sociale Mauricie. L'adhésion est gratuite, aucuns frais annuels ne s'appliquent.

Résolution n° CA-2020-10-22-09

Sur proposition de M. Louis Allard, appuyée par M. Guy Vachon, il est unanimement résolu :

D'adopter que l'OBVRLY devienne membre régulier du Pôle d'économie sociale Mauricie et de déléguer M. Francis Clément, directeur général, comme représentant de l'Organisme.

d. Our Living Waters

Il s'agit d'un réseau canadien de groupes travaillant pour l'amélioration de la qualité de l'eau. Il a été suggéré par le ROBVQ de s'y joindre (rejoint les priorités). L'adhésion est gratuite. À noter, le site d'**Our Living Waters** est en anglais seulement.

Résolution n° CA-2020-10-22-10

Sur proposition de Mme Diane Rivard, appuyée par Mme Cindy Provencher, il est unanimement résolu :

D'autoriser Francis Clément à effectuer les démarches nécessaires pour que l'OBVRLY adhère au réseau Our Living Waters.

e. Don de terrain à Yamachiche

À l'automne dernier, l'Organisme a été approché par Mme Joan Hamel, responsable d'une succession dans sa famille, pour un don de terrain en bordure de la rivière Yamachiche à Yamachiche. La famille demande un reçu de charité équivalent à la juste valeur marchande du don. Comme nous ne sommes pas en mesure de produire ce genre de document, nous, nous créerons un partenariat avec la Fondation Trois-Rivières Durable pour ce faire.

Mme Cindy Provencher explique que la Fondation s'engage à respecter les conditions suivantes : avoir les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation du partenariat, recevoir le don de la propriété et émettre un reçu de charité équivalent à la juste valeur marchande de celui-ci, céder les pleins titres de la propriété à l'OBVRLY, nous accompagner dans tout le processus de don de propriété et d'acquisition de milieu naturel, ainsi que pour la gestion de la propriété.

Par la suite, l'OBVRLY s'engage à protéger ce terrain à perpétuité. Aucune construction ne sera permise sur ce dernier. Les choses permises sur celui-ci seront inscrites sur l'acte notarié.

Un court message sera mis sur notre site web en 2021 afin de remercier la famille pour le don qu'elle nous aura fait.

Résolution n° CA-2020-10-22-11

Sur proposition de M. Louis Allard, appuyée par M. Jean Lemieux, il est unanimement résolu :

D'autoriser Francis Clément à signer l'entente de partenariat avec la Fondation Trois-Rivières Durable concernant l'acquisition de la propriété située au lot 1 775 540 du cadastre du Québec.

Résolution n° CA-2020-10-22-12

Sur proposition de Mme Diane Rivard, appuyée par M. Clovis Paquin, il est unanimement résolu :

D'autoriser Francis Clément à signer tous les documents légaux et administratifs nécessaires afin de recevoir le don du terrain situé sur le lot 1 755 540 du cadastre du Québec.

8. Communications

a. Politique éditoriale

M. Francis Clément mentionne que le document a déjà été acheminé aux administrateurs et administratrices. Le comité de gouvernance a tenu plusieurs rencontres afin de mettre à jour le document et y apporter les modifications nécessaires.

Résolution n° CA-2020-10-22-13

Sur proposition de M. Louis Allard, appuyée par M. Michel Bourassa, il est unanimement résolu :

D'adopter la *Politique éditoriale*.

b. Plan de communication

M. Francis Clément explique quelques points du document sans en faire la lecture complète étant donné qu'il a été acheminé aux administrateurs et administratrices avant la rencontre pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

Le document présente les outils de communication nécessaires au bon fonctionnement de l'Organisme, les objectifs poursuivis par chacun d'eux et leurs publics cible de même qu'un plan d'action pour la mise en œuvre des communications. Il a été mis à jour par Mme Geneviève Richard et révisé par M. Francis Clément avant d'être déposé.

Résolution n° CA-2020-10-22-14

Sur proposition de M. Clovis Paquin, appuyée par Mme Cindy Provencher, il est unanimement résolu :

D'adopter le *Plan de communication 2020-2023*.

9. Ressources humaines

a. Résultats du sondage organisationnel

Dans le cadre du projet RH PACME, les employés ont reçu une formation de Coefficient RH. Après avoir complété un sondage, chacun des employés a reçu un rapport personnel afin de comprendre ses forces et ses faiblesses.

Par la suite, un plan de développement leur a été acheminé et expliqué lors de rencontre individuelle.

Le résultat de ce sondage va aider l'Organisme au niveau des ressources humaines et il sera utile pour les évaluations annuelles des employés.

b. Horaires de travail janvier à mars 2021

M. Francis Clément a mentionné le départ de Mme Mélanie Cléroux et qu'il n'était pas prévu pour le moment de la remplacer, tant que l'Organisme ne sera pas fixé sur

le renouvellement du financement. Les membres sont aussi informés que M. Pierre-Marc Constantin sera en congé de paternité pour une durée de 5 à 6 semaines.

Compte tenu des nombreux livrables à venir, il sera proposé aux employés, et ce sur une base volontaire, de travailler jusqu'à 40 heures par semaine (heures payées) de janvier à mars 2021. Advenant le cas qu'aucun des employés n'accepte cette offre et que nous ayons de la difficulté à respecter les échéances pour les livrables, le gouvernement a accepté de prolonger la date du dépôt des livrables au 30 juin 2021 au lieu du 31 mars 2020.

Résolution n° CA-2020-10-22-15

Sur proposition de M. Dominic Germain, appuyée par M. Guy Vachon, il est unanimement résolu :

D'autoriser les membres du personnel, sur une base volontaire, à travailler jusqu'à 40 heures par semaine (heures payées) de janvier à mars 2021 dans le respect du budget 2020-2021 de l'Organisme et de mandater Francis Clément pour en assurer le suivi.

c. Comité d'évaluation de la direction générale

M. Pierre Deshaies rappelle que l'année dernière l'évaluation de la direction générale n'avait pas été faite étant donné que M. Francis Clément était en congé de paternité. La dernière remonte en janvier 2019. Conformément à la Politique des responsabilités de la direction générale, une évaluation doit être réalisée cette année.

Un comité sera créé. Par la suite, un questionnaire sera acheminé aux membres du conseil d'administration et une compilation sera faite. Les employés vont aussi recevoir un questionnaire.

Il y aura une rencontre du comité pour en discuter et déterminer un plan.

Résolution n° CA-2020-10-22-16

Sur proposition de M. Dominic Germain, appuyée par M. Clovis Paquin, il est unanimement résolu :

De créer le comité d'appréciation du rendement de la direction générale avec la composition suivante : M. Pierre Deshaies, Mme Diane Rivard ainsi que M. Guy Vachon.

De procéder à l'évaluation de la direction générale par questionnaire électronique ou papier, aux choix des administrateurs(trices) et employé(e)s, en acheminant les questionnaires avant le 30 novembre 2020 pour un retour au plus tard le 18 décembre 2020.

10. Varia

Résolution n° CA-2020-10-22-17

Sur proposition de Mme Diane Rivard, appuyée par M. Guy Vachon, il est unanimement résolu :

D'adopter une motion de remerciements à tous les membres du personnel de l'OBVRLY pour leur collaboration durant les changements dus au déménagement des bureaux ainsi que pour les efforts déployés d'août à octobre 2020.

11. Prochaine réunion

Date proposée : 28 janvier 2021 18 h à Saint-Barnabé (si possible).

Dans les prochaines semaines : courriels informatifs sur le suivi du PDE et du plan d'action 2020-2021.

12. Levée de la réunion

Levée de la réunion à 19 h 25, proposée par M. Louis Allard et adoptée à l'unanimité.

M. Pierre Deshaies,
Président

M. Guy Fradette,
Secrétaire



ANNEXE 1

Suivi des résolutions

ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES DU LOUP ET DES YAMACHICHE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Liste des résolutions 2020 - 2021		Suivi	Date réalisation
CA-2020-10-22-01	D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 juin 2020.		
CA-2020-10-22-02	D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 juillet 2020.		
CA-2020-10-22-03	D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 septembre 2020.		
CA-2020-10-22-04	D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 septembre 2020 (après AGA).		
CA-2020-20-22-05	D'entériner toutes les actions de la permanence contenues dans les journaux des activités de la permanence pour les mois de juin à septembre 2020, incluant les signatures des contrats et d'ententes qui sont indiquées dans les journaux des activités et respectant les politiques internes.		
CA-2020-20-22-06	D'entériner les chèques 2 848 et 2 849, les retraits directs, transferts, paiements de factures et remises gouvernementales entre le 1er mars 2020 et le 30 septembre 2020.		

CA-2020-10-22-07	De remercier les membres du conseil d'administration de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie ainsi que les membres du personnel impliqué (Mmes Sylvie Desaulniers, Marie-Christine Hudon et Anic Alarie) dans le dossier de la vente du bâtiment situé au 780, rue Saint-Joseph à Saint-Barnabé ainsi que pour la contribution majeure dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu. Cette acquisition permettra à l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche de poursuivre son développement afin de mettre en œuvre une gestion durable à l'échelle des bassins versants de cette richesse commune qu'est l'eau.		
CA-2020-10-22-08	De remercier les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Barnabé pour leur soutien à l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche dans le dossier de l'acquisition du bâtiment situé au 780, rue Saint-Joseph à Saint-Barnabé. Ce soutien permettra à l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche de poursuivre son développement afin de mettre en œuvre une gestion durable à l'échelle des bassins versants de cette richesse commune qu'est l'eau.		
CA-2020-10-22-09	D'adopter que l'OBVRLY devienne membre régulier du Pôle d'économie sociale Mauricie et de déléguer M. Francis Clément, directeur général, comme représentant de l'Organisme.		
CA-2020-10-22-10	D'autoriser Francis Clément à effectuer les démarches nécessaires pour que l'OBVRLY adhère au réseau Our Living Waters.		
CA-2020-10-22-11	D'autoriser Francis Clément à signer l'entente de partenariat avec la Fondation Trois-Rivières Durable concernant l'acquisition de la propriété située au lot 1 775 540 du cadastre du Québec.		
CA-2020-10-22-12	D'autoriser Francis Clément à signer tous les documents légaux et administratifs nécessaires afin de recevoir le don du terrain situé sur le lot 1 755 540 du cadastre du Québec.		
CA-2020-10-22-13	D'adopter la Politique éditoriale.		
CA-2020-10-22-14	D'adopter le Plan de communication 2020-2023.		
CA-2020-10-22-15	D'autoriser les membres du personnel, sur une base volontaire, à travailler jusqu'à 40 heures par semaine (heures payées) de janvier à mars 2021 dans le respect du budget 2020-2021 de l'Organisme et de mandater Francis Clément pour en assurer le suivi.		

CA-2020-10-22-16	De créer le comité d'appréciation du rendement de la direction générale avec la composition suivante : M. Pierre Deshaies, Mme Diane Rivard ainsi que M. Guy Vachon. De procéder à l'évaluation de la direction générale par questionnaire électronique ou papier, aux choix des administrateurs(trices) et employé(e)s, en acheminant les questionnaires avant le 30 novembre 2020 pour un retour au plus tard le 18 décembre 2020.		
CA-2020-10-22-17	Une motion de remerciements pour les mois d'août à septembre 2020 est faite à M. Francis Clément ainsi qu'aux employé(e)s pour leur adaptation aux changements dus au déménagement des bureaux.		